

CHARTE ETHIQUE DE L'ASSOCIATION

PASSERELLES & COMPÉTENCES

Cette charte décrit l'esprit de l'association *Passerelles & Compétences* dont l'objet est de promouvoir le bénévolat de compétence.

Toute collaboration avec l'association *Passerelles & Compétences* suppose l'adhésion aux principes et aux valeurs de celle-ci, et l'engagement à les respecter.

SOLIDARITE

Passerelles & Compétences s'inscrit dans une démarche de solidarité. Elle accompagne exclusivement des associations à but humanitaire, social ou philanthropique.

GRATUITE

Passerelles & Compétences propose au bénévole des missions qui sont réalisées au sein de l'association partenaire dans un esprit de parfaite gratuité. Ce dernier s'interdit d'en tirer un avantage financier directement ou indirectement, pour lui-même ou pour toute association ou société dont il serait partie prenante. Aucune rémunération ou indemnité, numéraire ou en nature, ne peut lui être versée par l'association partenaire, mis à part le remboursement de frais réellement engagés dans le cadre de sa mission. Une fois la mission terminée, le bénévole et l'association partenaire s'engagent à ne pas établir de relations financières.

ENGAGEMENT

Passerelles & Compétences et tous les acteurs en lien avec *Passerelles & Compétences* concourent à la réalisation du projet associatif par le recours au bénévolat de compétences. Ils s'engagent à tout mettre en œuvre pour mener les missions à leur bonne fin.

PROFESSIONNALISME

Passerelles & Compétences, le bénévole et l'association partenaire s'engagent à collaborer avec le plus grand professionnalisme. *Passerelles & Compétences* utilise tous les outils et les réseaux à sa disposition pour créer un lien efficace entre un bénévole et l'association dans les meilleurs délais. Le bénévole retenu intervient avec la plus grande compétence professionnelle et l'association partenaire s'engage à apporter tous les éléments et la disponibilité nécessaires à la bonne fin de la mission.

INDEPENDANCE

Passerelles & Compétences agit en toute indépendance politique, philosophique, et religieuse. Elle respecte les valeurs de ses associations partenaires, ainsi que la liberté des bénévoles. Elle se réserve néanmoins le droit de refuser de travailler avec une association ou un bénévole dont les enjeux ou les actions seraient contraires à l'ordre public ou moral.

CONFIDENTIALITE

Passerelles & Compétences et l'association partenaire s'engagent à respecter la discrétion éventuellement souhaitée par le bénévole.

Le bénévole peut être amené à traiter des informations confidentielles. Il s'engage à ne pas les divulguer en dehors du cadre strict de sa mission, sauf, et exclusivement en cas de besoin, après accord des responsables de l'association bénéficiant de son assistance.